

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DFPE 198 Subvention (737.228 euros) et convention avec l'association « Union Départementale des Associations Familiales de Paris » (9e) pour la création d'un multi-accueil au 138, rue du Cherche-Midi (15e).

M Patrick BLOCHE rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association « Union Départementale des Associations Familiales de Paris » (9e) ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'investissement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Union Départementale des Associations Familiales de Paris » ayant son siège social 28, place Saint-Georges à Paris (9ème), pour l'attribution d'une subvention d'investissement.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 737.228 euros est allouée à l'association « Union Départementale des Associations Familiales de Paris » (n° SIMPA 21013 ; dossier 2020-00010) pour la création d'un multi-accueil au 138, rue du Cherche-Midi (15ème).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre fonctionnel 904, nature rubrique 4221, nature 20422, du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les années 2019 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO